



# La Fnac gérontophobe



Bon, c'est vrai les motifs d'une telle détestation pourraient être compris, parce que c'est connu, le vieux ça peut sentir mauvais, ça râle et il y en a peut être qui ont les dents pourries, il s'agit là des vieux qui peuplent encore la Fnac de Toulouse, et qui finissent leur carrière peut-être un peu usés.

C'est cette peuplade que la Fnac a entendu dépouiller d'un avantage gagné il y a des années à travers la convention d'établissement.

Celle qui prévoit une indemnité de départ à la retraite meilleure que le droit commun.

Signé en 1983 après des mouvements sociaux, le texte prévoyait que les salariés qui partaient avant l'âge légal qui était de 65 ans (eh oui !) subiraient un abattement de 10% par an à partir de 64 ans.

Cet abattement n'a jamais été appliqué pour aucun des départs des précédents retraités, mais depuis peu, il est réactivé et les partants voient leur indemnité ponctionnée dans des proportions variables en fonction de leur âge.

Si vous savez tous que l'âge de départ en retraite n'est plus de 65 ans, la Fnac feint de l'ignorer !

En même temps, comme dirait l'autre, il faut bien financer les rémunérations indécentes dont ont pu bénéficier les dirigeants, c'est le principe des vases communicants, scientifique.

Pas d'accord avec la ponction, et accompagnés par la CGT, nos camarades ont mis la Fnac au tribunal.

Pour le premier, parti à 60 ans pour carrière longue avec une indemnité amputée de 40%, soit autour de 8000 €, la Fnac a concilié et payé fin 2015.

On a pu penser que c'était fini, ben non, la boîte entend gratter les corps décharnés jusqu'à l'os...

La justification devant le tribunal a de quoi faire rire ou réfléchir : c'est une erreur on s'est trompés. Comme l'erreur s'étend sur 10 ans, cela suppose une incompétence avérée des RH sur cette période, bel aveu.

Toutes les RH auraient donc commis la même erreur, dont une qui s'est gourée 2 fois, mais a quand même bénéficié d'une promotion !

Quand la moindre erreur est commise par un « Fnacqueux d'en bas » et pour un montant ridicule, la sanction tombe.

Pas là et ça interroge, non ? Justice à 2 vitesses ou parapluie dû à un lointain cousinage ou voisinage, on ne sait pas trop...

Mesdames et messieurs les dépeceurs, vous aussi vous serez vieux et pourrez également sentir la pisse, alors le petit pécule de départ, ça peut aider à payer l'EPHAD.